

CNRS campagne 2007 **Les postes créés ne sont pas mis au concours**

Lors du conseil d'administration (CA) du CNRS du jeudi 19 octobre, la direction a présenté la campagne de recrutement pour 2007. Compte tenu des départs et des retours prévisibles ainsi que des créations d'emploi inscrites à la MIRE (Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur), le CNRS dispose de 473 possibilités d'embauche de titulaire pour les chercheurs et de 659 pour les ingénieurs et techniciens (IT). En fait, la direction a mis au recrutement seulement 426 postes de chercheur et de 534 d'IT. Elle a donc gelé 47 possibilités d'embauche pour les chercheurs et 125 pour les IT. Devant les questions des représentants des personnels, la présidente a expliqué qu'elle ne disposait pas de moyens suffisants pour financer ces postes. Si elle peut dégager les moyens nécessaires à leur financement, la présidente s'est engagée à réintégrer ces postes dans le concours. Le point sur cette question sera traité lors du prochain CA qui se réunit le jeudi 30 novembre pour l'examen du budget de l'établissement.

Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS-FSU et Patrick Monfort, élu SNCS au CA du CNRS

Le point principal du dernier CA du CNRS était l'adoption de la campagne de recrutement pour 2007. Ce point était attendu. Les deux dernières années, le gouvernement avait créé 3 000 postes pour la recherche et l'enseignement supérieur. Le président de la République s'était engagé à poursuivre ce rythme pour 2007. Mais contrairement à son engagement public, il ne sera créé que 2 000 postes en 2007. 1 000 pour la recherche dont 550 de titulaire (140 chercheurs, 410 IT), 200 CDD de haut niveau pour les EPST et 100 CDI pour les EPIC. 1 000 pour l'enseignement supérieur (450 enseignants-chercheurs et 550 non-enseignants).

organismes	chercheurs	IT	contractuels
CNRS	50	150	74
Inserm	20	100	50
Inria	50	90	40
CEA			50
Ined	1	1	
BRGM			7
Cemagref	5	9	5
Cirad			29
Ifremer			14
Inra	14	50	26
IRD			5
Totaux	140	400	300

Les possibilités de recrutement dans un organisme sont obtenues par la somme algébrique (départs + créations - retours - suppressions) à laquelle on ajoute ou retranche le solde de l'année précédente. Pour le CNRS, cela donne 473 possibilités d'emploi pour les chercheurs et 659 pour les IT.

Pour réaliser ces emplois, il faut aussi disposer des financements correspondants. Ainsi pour les 274 créations d'emploi qui démarrent le 1^{er} octobre 2007, le CNRS reçoit 3,2M€. Mais on a oublié

l'augmentation de 0,5 % soit environ 8 M€. En plus, le CNRS a une ardoise de 9 M€ auprès de l'UNEDIC et une « amende » de 1,3 M€ pour non-respect du quota d'embauche de chercheurs handicapés.

CNRS	chercheurs	IT
départs à la retraite	322	461
autres départs	160	217
création d'emploi	50	150
solde campagne 2006	-9	-68
réintégration après mobilité	-50	-70
titularisation handicapés		-31
possibilités de recrutement de titulaire pour l'année 2007	473	659

Rappelons que les règles budgétaires ont changé avec la loi organique de la Loi de finances (LOLF). Le nombre d'emplois indiqué dans la LOLF est un plafond que l'établissement ne peut pas dépasser. Les crédits accompagnant ces emplois peuvent être transformés en crédits de fonctionnement, mais l'inverse n'est pas possible (fongibilité asymétrique).

Chercheurs CNRS	2007	2006
DR1	2	5
DR2	13	27
CR1	117	111
CR2	271	273
accueils	23	19
Total des postes créés		
Et ouverts au concours	426	435

Les postes DR ne comprennent pas les postes ouverts à la promotion CR/DR

D'ici le prochain CA, il faut que la direction fasse pression auprès de Bercy pour qu'elle puisse réintégrer, dans le concours, la totalité des créations d'emploi. Il est insensé que les organismes ne puissent pas utiliser totalement les autorisations d'embauche du Parlement.